

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP 1.55 / F / 2017
POUR LA FOURNITURE DES CARTES DE VACCINATION ET LES CARNETS DE SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANT

Date de publication : 24 / 04 / 2017

Date d'ouverture : 24 / 05 / 2017

1. OBJET DU MARCHÉ

Le Présent marché concerne la fourniture des cartes de vaccination .Le Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida sollicite des propositions en vue de la fourniture des cartes de vaccination et carnets de santé de la mère et de l'enfant.

Le formulaire de la carte faisant objet d'appel d'offres ainsi que ses spécifications techniques se trouvent en annexe.

2. FINANCEMENT

Le présent marché est entièrement financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2017, alloué au Ministère de la Santé Publique et de la lutte contre le Sida, pour l'achat des vaccins anti amaril.

3. LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Le maître de l'ouvrage est le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida(MSPLS).

4. LE TYPE D'APPEL D'OFFRES

Le présent marché est ouvert à toutes les personnes physiques ou morales, nationaux justifiant de capacités juridiques, techniques et financières suffisantes tel que défini dans le Codes des Marchés Publics du Burundi.

5. ALLOTISSEMENT

Le présent marché comprend deux lots :

- ✓ Lot1 : Vingt mille (20 000) cartes de vaccination contre la fièvre jaune.
- ✓ Lot 2 : Cent cinq mille (105 000) carnets de santé de la mère et de l'enfant.

Chaque lot doit être indépendant et au complet.

6. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

1. Pour la carte de vaccination contre la fièvre jaune :

- La couleur jaune
- Les dimensions : 13cm x 8.5cm
- L'entête: celle de l'OMS (voir carte en annexe)
- Grammage : 240g
- Type de papier : carton
- Nombre de pages : 12
- contenu : voir carte en annexe

2. Pour les carnets de Santé de la mère et de l'enfant :

- La couleur Rouge accentuation 2
- Les dimensions : 29.5 cm x 21 cm
- L'entête et le contenu de la carte (voir carte en annexe)
- Grammage : 200g
- Type de papier : papier couché
- Nombre de pages : 27
- contenu : voir carte en annexe

7. GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de :

- **Lot 1 : Cinq cent mille (500 000) francs burundais**
- **Lot 2 : Un million (1000 000) francs burundais**

La garantie de soumission doit être présentée sous forme de **garantie bancaire rédigée suivant le modèle en annexe.**

La validité de la garantie de soumission est de 120 jours comptés à partir de la date de l'ouverture des offres.

La caution sera remise au soumissionnaire non retenue après la notification du marché ; et au soumissionnaire gagnant après l'exécution du marché. Elle ne sera pas remise au soumissionnaire retenu et qui se serait désisté en cours de validité des offres.

8. DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **90 jours** calendriers à compter de la date d'ouverture des offres.

9. LIEU ET DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida souhaite que les produits soient livrés dans les magasins du Programme Elargi de Vaccination (PEV) sise au Quartier BUYENZI, avenue de l'hôpital, téléphone :22 37 36 / 22 22 91 95 dans un délai de trente (**30**) jours compté à partir de la remise de la lettre de commande signée par toutes les parties.

10. PRESENTATION DES OFFRES

Les documents constitutifs de l'offre seront présentés dans deux enveloppes distinctes. La première enveloppe contiendra l'offre technique et comprendra les éléments suivants :

- la garantie de soumission ;
- La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du marché ;
- l'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par les services de l'OBR ;
- l'attestation de non redevabilité en original délivrée par l'INSS pour les soumissionnaires locaux ou son équivalent pour les soumissionnaires étrangers;
- Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- L'acte d'engagement ;
- L'adresse fixe et connue du soumissionnaire;
- L'habilitation à signer les documents engageant l'entreprise;
- Les spécifications techniques.

La deuxième enveloppe contiendra l'offre financière et renfermera les éléments ci-après :

- Le bordereau des prix ;
- Les délais de livraison ;
- L'acte de soumission (modèle en annexe).

NB : La non présentation ou la non-conformité de l'un de ces documents constitue un critère exclusif lors de l'analyse.

Les enveloppes porteront les mentions « Offre technique pour la fourniture des cartes de Vaccination et Offre financière pour la fourniture des cartes de vaccination » selon le cas.

Toutes les deux enveloppes seront glissées dans une troisième enveloppe sans aucun signe distinctif et portant clairement les mentions « **DAO N°Offre pour la fourniture des Cartes de Vaccination et les Carnets de Santé de la Mère et de l'Enfant** »

11. LANGUE ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

L'offre sera rédigée en français.

Les enveloppes techniques et financières sous plis fermés seront cachetées par les soumissionnaires et seront établis en cinq exemplaires dont l'original et quatre (4) copies et seront placées dans une autre enveloppe qui n'est pas cachetée et sans aucun signe distinctif.

L'original doit porter la mention « **original** » et les copies « **copies** ». En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

12. MODE D'EXPRESSION DES PRIX

La monnaie du marché est le Francs Burundais et le montant total de l'offre sera exprimé en chiffres et en lettres. En cas de discordance, le montant en lettre fera foi.

Les prix seront fermes, non révisables et non actualisables pendant toute la durée du marché.

13. ACHAT DAO

Le présent DAO est acheté à cinquante mille francs Burundais (50 000 Fbu), montant non remboursable à verser au compte n° 1101/001.04 ouvert à la BRB. Il pourra être consulté tous les jours ouvrables à partir de 7h30min jusqu'à 15h30 min au secrétariat de la Direction Générale des Ressources, avenue Pierre NGENDANDUMWE n° 4.

14. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront déposées au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, sise à l'Avenue Pierre NGENDANDUMWE, n°4 ; B.P 1820 Bujumbura - Burundi Tél. (257) 22 229195, (257) 22 27 63 04, **le 24.12.2017 au plus tard à 9h00.**

L'ouverture des offres aura lieu le même jour dans la salle de réunions dudit ministère à partir de **9h30** en présence des soumissionnaires qui le souhaite ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

15. L'ANALYSE DES OFFRES

La commission des marchés chargé d'analyser les offres sera mise en place par le responsable de la cellule de gestion des marchés publics du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida. L'absence de l'un des documents exigés pour l'analyse technique entraîne l'exclusion de l'analyse financière.

16. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué au soumissionnaire administrativement et techniquement Conforme et qui aura été le moins disant. L'évaluation des offres financières se fera de la manière suivante:

La commission des marchés vérifiera le résultat des opérations arithmétiques contenues dans les offres et rectifiera les erreurs matérielles ou de calcul. En cas de

doute, elle invitera le soumissionnaire à préciser son offre sans toutefois être autorisé à modifier ses prix unitaires.

La responsabilité de l'Administration n'est pas engagée par l'existence d'erreurs qui n'auraient pas été découvertes.

17. DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont de trente jours (30) après la réception de la lettre de commande. Toutefois, le soumissionnaire pourra proposer les délais les plus courts.

18. LA RECEPTION

Une commission de réception des fournitures sera désignée par le responsable de la cellule de passation des marchés et un procès-verbal de réception constatant la réception quantitative et qualitative des fournitures devra être rédigé. L'original du procès-verbal sera remis au fournisseur.

La réception se fera dans les magasins du Programme Elargie de Vaccination (PEV) sise au Quartier BUYENZI, avenue de l'hôpital, téléphone : 22 22 37 36 / 22 22 91 95.

19. LES MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fera par transfert bancaire par la Banque de la République du Burundi auprès de la Banque du bénéficiaire du marché après l'introduction de la facture au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

Le dossier de demande de paiement effectif sera constitué de documents suivants :

- Facture commerciale dûment signée (4 exemplaires) ;
- L'original du procès-verbal de réception.

20. ANNULATION DE LA COMMANDE

La commande pourra être partiellement ou totalement annulée en cas de retard dans la livraison, en cas de produit non conforme aux spécificités techniques requises.

21. PENALITES DE RETARD.

Toute défaillance dans l'exécution de ce marché entraînera :

- L'annulation de la commande
- Le non remboursement de la caution

En cas de dépassement des délais de livraison contractuels, les pénalités de retard sont calculées suivant la formule ci-après:

$$P = \frac{M \times N}{1000}$$

dans laquelle :

P = Montant des pénalités

M = Montant des produits livrés avec retard

N = Nombre de jours calendriers de retard.

La valeur pénalisée M est égale à la valeur de la partie des fournitures en retard ou exceptionnellement de l'ensemble des fournitures si le retard de livraison d'une partie rend l'ensemble inutilisable.

Toutefois, le montant des pénalités est plafonné à 10% (dix pour cent) du montant total du marché. En cas de dépassement de ce plafond, le Ministère de la santé publique et de la Lutte contre le Sida est libre de résilier le contrat.

22. REGLE MENT DES LITIGES

Tout litige du fait de l'exécution du présent marché sera tranché par les tribunaux de Bujumbura à défaut d'une entente à l'amiable conformément au Code des Marchés Publics, édition 2008 et ses textes d'application.

23. DISPOSITION FINALES

Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent dossier d'appel d'offre, référence sera faite code des Marchés Publics et ses textes d'application.

24. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Toute question ou demande de renseignement complémentaire concernant le présent Dossier d' Appel d'Offre peut être obtenue au Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida. Tél. (257) 22 2291 95, (257) 22 27 63 04, Fax (257) 22 22 91 96.

Fait à Bujumbura, le /.... /2017

**Le Directeur Général des Ressources et
Personne Responsable des Marchés
Publics au MSPLS**

Roger NDIKUMAGENGE

